

Dans la Roya, « on est toujours au même point »

Six semaines après le passage de la tempête Alex, la vie reste très difficile pour les communes isolées

REPORTAGE

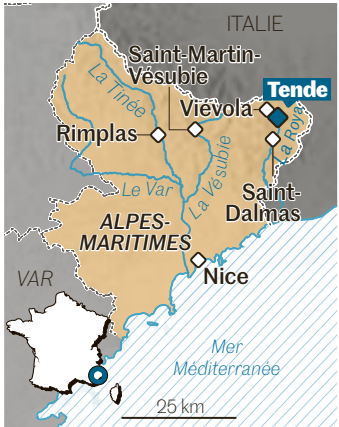
TENDE, ALPES-MARITIMES -
envoyée spéciale

Au PC sécurité, où s'attablent il y a encore deux semaines bénévoles et secouristes dans une ambiance de colonie de vacances, des places sont désormais condamnées et les couverts disposés en quinconce. Les membres de la sécurité civile sont repartis ; leurs éclats de voix avec. Sur le mur, une feuille A4 : « COVID : ne rajoutons pas la crise à la crise ». Dans les rues de Tende (Alpes-Maritimes), qui se vidant, la nuit tombe vite. L'école a rouvert, avec près de 30 % de ses élèves en moins. Mais surtout, l'hiver arrive, et les habitants s'inquiètent. Il n'y a plus d'essence pour leurs véhicules. Internet n'est toujours pas revenu, et il est impossible d'acheter du gaz.

Enclavés au fond de la vallée de la Roya et sans accès routier six semaines après le passage de la tempête Alex, qui a ravagé l'arrière-pays niçois, les Tendasses dépendent pour l'instant d'une piste de fortune pour se rendre à Saint-Dalmas, à 3,4 km, terminus provisoire de la ligne ferroviaire qui rejoint péniblement la côte en contrebas. Trois heures de trajet au total, au rythme de deux départs par jour. Mais au premier gel, la piste de terre deviendra impraticable. « *Bientôt, on sera piégés comme des rats* », prévient Jean-Pierre Vassallo, le maire (sans étiquette) de Tende.

« On a été lâchés »

« *L'ambiance n'est vraiment pas la même* », souffle Aurélie Perrier, au volant de son minibus qui file vers Saint-Dalmas. C'est là, sur un quai de fortune provisoire, que se croisent, matin et soir, les naufragés de la vallée. Le 2 octobre, la



« J'ai l'impression qu'au début on s'est tellement bien organisés tout seuls qu'ils se sont dit : "On va les laisser faire" »

PHILIPPE BARBAS
pompiste

tempête a coupé net la liaison ferroviaire avec Tende. Son rétablissement est une priorité absolue pour l'avenir de la haute Roya. Pour l'heure, la SNCF prévoit un retour des liaisons à la mi-février. Mais le préfet Christophe Mirmand, présent sur place jeudi 12 novembre, a promis de compresser ce délai, en assurant que « *l'Etat sera au rendez-vous* ».

« *Au début, on travaillait sur l'adrénaline, mais maintenant qu'elle est redescendue, c'est difficile* », raconte Philippe Barbas, le pompiste de Tende. Il était un des premiers sur le front, au lendemain de la tempête. Très vite, il avait répertorié les litres de carburant disponibles, rationné minutieusement les habitants et les secours. Croisé au PC il y a cinq semaines, il racontait ses journées, vif et rieur.

Aujourd'hui, le pompiste en a assez, et part s'installer dans le Sud-Ouest avec ses jumelles de 2 ans. « *Je ne me vois pas les élever dans un endroit où il y a même pas une balançoire* », explique-t-il. « *Et puis, ici, je ne sers plus à rien* ». Les réserves ont été épuisées, il ne peut plus servir les voisins. Les fonds de cuves sont réservés aux engins de chantier et aux gendarmes. « *Plus rien ne bouge, on a été lâchés, estime-t-il. J'ai l'impression qu'au début, on s'est tellement bien organisés tous seuls, qu'ils se sont dit : "tant qu'ils s'en sortent comme ça, on va les laisser faire"* ».

A Tende, on craint de manquer de fuel pour se chauffer. Le sans-plomb, qui est trop inflammable pour être livré en hélicoptère, manque aussi. Il y a aussi ces maçons, plombiers et paysagistes, sans moyen de travailler depuis l'effondrement de la route, qui travaillent « *gratuitement et sans relâche* » depuis six semaines. Certains se disent « *peinés* » d'avoir vu débarquer des « *gens de la côte* » payés pour faire un travail qu'ils estiment être en me-

sure de faire. « *On est là à bosser comme des fous, avec notre matériel, pour rien. Eux, ils sont logés à l'hôtel, et en plus ont une prime* », raconte un maçon.

Ces doléances remontent quotidiennement à la mairie, qui ne sait qu'en faire. Alors, quand M. Vassallo a reçu une délégation de préfets, députés et gouverneurs militaires venus examiner les dégâts le 12 novembre, il a minutieusement préparé son itinéraire. Lassé par les visioconférences, le maire a longtemps insisté pour emmener le petit groupe en 4 x 4 jusqu'au bord des routes arrachées par les flots furieux de la Roya. « *Il faut qu'ils voient la plaie béante, pour de vrai, pas en photo ou en hélicoptère* », assurait-il en préparant sa « *visite* » lugubre. Épuisé, il leur a raconté son sentiment d'impuissance et sa déception. « *Tout le monde dit faire le maximum, mais sur place, il n'y a rien qui avance. On a jamais vu une catastrophe où, au bout de six semaines, on est toujours au point de départ* ».

« Il faut resserrer la vis »

Face aux journalistes, il tente de minimiser le nombre de départs qu'accuse son joli coin dans les montagnes. « *Cinq cents, tout au plus* », sur les 2000 et quelques administrés. Surtout, il ne faut pas affoler les habitants. Marteler que la vie reprendra comme avant. Il a d'ailleurs demandé, comme plusieurs de ses homologues de la vallée, une « *souplasse* » aux gendarmes pendant ce deuxième confinement. « *Fermez les yeux* », a plaidé l'élus en échange d'un arrêté qui impose le port du masque partout sur la commune. Il reste des routes à débayer, des maisons à vider de leur boue, des personnes à reloger. « *Les gens sont déjà tellement confinés. Il faut qu'ils puissent prendre un café dehors quand il y a un rayon de soleil* », explique-t-il.

La caserne locale, qui a vécu la tempête – et évacué les habitants, le 2 octobre – a décidé de regarder ailleurs. « *Toute cette ambiance est tellement lourde. Tant qu'ils portent le masque...* », assure un gendarme. Mais les renforts venus de Nice ne voient pas les choses du même œil. « *Ici, ça reste la France. Et la France est confinée* », lançaient-ils autour d'un repas chaud. Dominique Di Vincenzo, un des deux médecins qui a élu domicile à Tende jusqu'au rétablissement de la route, prévient : « *Je ne jette la*



Une route passant dans le hameau de Viévol, le 31 octobre. PHOTOS : JEANNE FRANK/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »



Jean-Pierre Vassallo, le maire de Tende, au poste de secours, le 12 novembre.

partient à la commune, 13 des 20 habitants restants ont été testés positifs au virus. Le brassage des populations, entraîné par l'arrivée des secours les premières semaines, a fait grimper les cas de Covid-19. Tous ont été confinés dans les hélicoptères ou les véhicules, sans masques, et le soir, autour d'un repas chaud. Dominique Di Vincenzo, un des deux médecins qui a élu domicile à Tende jusqu'au rétablissement de la route, prévient : « *Je ne jette la*

pierre à personne. Moi le premier, je n'ai pas fait assez attention. Le moment était exceptionnel. Mais là, il faut resserrer la vis. » Difficile de trouver l'équilibre délicat « *entre un cluster potentiel, et le besoin d'avoir des gens dehors, en train de travailler pour reconstruire* ».

Joël (le prénom a été modifié), enfant du pays récemment revenu habiter sur la commune, est, lui aussi, un peu maussade. Au lendemain de la tempête, son appartement était devenu ce que les

voisins appelaient en riant « *le squat* » : avec d'autres jeunes de la vallée qu'il a hébergés, il a vécu « *hors du temps* », sans eau, sans électricité et sans réseau. Il garde une impression un peu amère des réunions sur l'avenir de la vallée qui ont suivi. « *Il y avait tout : les chasseurs, les hippies, les artisans, les commerçants. C'était l'occasion rêvée de tout reconstruire.* » Pour l'heure, la commune compte plutôt ses absents. ■

SOFIA FISCHER

Les dérogations au confinement pour les chasseurs passent mal

L'autorisation accordée pour réguler sangliers, cerfs ou chevreuils irrite les écologistes, mais aussi les pratiquants d'une chasse « de loisir »

En plein confinement, les chasseurs sont autorisés à sortir pour tirer le sanglier, le cerf ou le chevreuil. Cette dérogation, prise dès le 31 octobre par le ministère de la transition écologique, puis déclinée dans chaque département par des arrêtés préfectoraux, vise un impératif de régulation du grand gibier. Elle n'a pas tardé à déclencher l'ire des associations écologistes, témoignant, comme l'Aspas (Association pour la protection des animaux sauvages), du « *sentiment d'injustice* » de certains citoyens face à ce « *passe-droit* ». Mais elle a aussi fait des mécontents dans les rangs des chasseurs.

La mesure divise les fédérations, car seuls les sangliers et les cervidés sont explicitement visés par la circulaire ministérielle, en plus des espèces dites « nuisibles » (renard, fouine, corbeau, etc.). Leur population a en effet explosé ces dernières décennies. Selon les tableaux de chasse, le nombre de

sangliers tués a été multiplié par vingt entre 1974 et 2018, atteignant plus de 750 000 actuellement, pour une population de 2,5 millions. Dans le même temps, le nombre de cerfs et chevreuils tués a plus que décollé.

Or, ces espèces, désormais abondantes, entrent en conflit avec les activités humaines, occasionnant d'importants dégâts pour l'agriculture et l'exploitation forestière. Seule la pression de la chasse permet aujourd'hui de contrôler leur population. Et c'est justement en novembre et décembre que la saison des fusils est à son apogée. « *Si ces milliers d'ongulés ne sont pas tués d'une manière ou d'une autre cette année, les dégâts et leurs coûts vont être colossaux* », admet Jean-Michel Gaillard, directeur de recherche au Laboratoire de biométrie et biologie évolutive du CNRS.

En dehors de cette mission de régulation, les chasses « de loisir » n'ont, en revanche, pas été autori-

sées, au grand dam du monde cynégétique. Multipliant les vidéos, communiqués et par le biais d'une lettre ouverte, le président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Willy Schraen, n'a de cesse de demander un élargissement de la dérogation à d'autres espèces.

Sa fédération du Pas-de-Calais a d'ailleurs émis le souhait de chasser le lièvre, le faisan, le pigeon, ou encore les oiseaux d'eau – au motif, pour les premiers, des dégâts agricoles, et pour les seconds, du contrôle de l'épidémie de grippe aviaire en cours. Ces revendications ont aussi fleuri dans la Somme, où les chasseurs de gibier d'eau se sont rassemblés par centaines début novembre, afin de manifester leur frustration.

Dans le Gers, la fédération a décidé de boycotter la dérogation, n'ayant pas reçu de réponse favorable à ses « *demandes étayées (...)* de pouvoir tout chasser ». « *Pourquoi ne pourrait-on pas profiter de*

l'heure de loisir autorisée pour chasser, tout seul, ces espèces ? », interroge le président de la fédération des Landes, Régis Hargues.

Si ces dernières demandes n'ont pas été entendues, « *plusieurs préfets ont été plus loin que la consigne du ministère, en autorisant des espèces qui ne sont ni des sangliers, ni des cervidés, ni des espèces classées "susceptibles d'occasionner des dégâts"* », note Madline Rubin, directrice de l'Aspas.

Un rôle de régulation

L'association a listé les arrêtés autorisant par exemple la chasse au mouflon en Lozère ; au chamois dans le Territoire de Belfort ; au cormoran en Loire-Atlantique ; ou encore le piégeage du blaireau en Charente-Maritime. Elle prépare, avec la Ligue de protection des oiseaux, une vingtaine de recours en référé contre ces arrêtés.

Au-delà de ces diverses chasses, les chasseurs de grand gibier eux-mêmes digèrent mal de voir leur

pratique strictement réduite à un rôle de régulation au service de l'Etat. « *On accepte volontiers cette mission d'intérêt général* », précise Régis Hargues, dans les Landes. « *Mais la chasse, ce n'est pas que ça, c'est un plaisir, des traditions... On le prend mal si on nous dit qu'on n'est bons qu'à mobiliser une armée de bénévoles pour atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique, et à payer.* »

En arrière-plan, c'est un vieux débat qui resurgit : les chasseurs doivent-ils être tenus responsables de la prolifération du grand gibier, et des dégâts qu'ils causent ? Ce sont actuellement leurs fédérations qui indemnisent les agriculteurs pour ces dégâts – une somme qui s'est élevée à 77 millions d'euros cette année, selon la FNC (tous frais compris, notamment les clôtures pour protéger les cultures). La situation financière se tend de plus en plus pour ces fédérations, qui voient, en parallèle, leurs effectifs s'éroder. Le

partage des frais est, pour elles, une revendication majeure.

Néanmoins, si les chasseurs sont tenus à cette mission de régulation – aujourd'hui mise en évidence par les restrictions sanitaires –, c'est qu'ils portent à l'origine une responsabilité dans la croissance des sangliers et cervidés. « *Ce phénomène n'est pas entièrement naturel* », explique le chercheur Jean-Michel Gaillard.

Cernant le sanglier par exemple, l'espèce est certes particulièrement prolifique, mais elle a aussi été favorisée par divers facteurs : hybridation avec des cochons d'élevage, enclos de chasse privée d'où se sont échappés des animaux... Un rapport parlementaire de mars 2019 relevait cette ambivalence, selon laquelle « *les fédérations des chasseurs ne souhaitent pas une réduction sensible des populations de sangliers, qui provoquerait une chute du nombre de porteurs de permis* ». ■

ANGELA BOLIS